

façon très claire, semble-t-il, que les initiatives d'hygiène publique sont du domaine des provinces; du moins c'est ainsi que je l'entends. Mais l'accomplissement de la besogne m'intéresse infiniment plus. Je m'expliquerais que bien des travaux pussent s'effectuer plus efficacement par les autorités locales; mais ainsi que l'a fait remarquer le chef de l'opposition, c'est un fait que ces autorités locales sont aujourd'hui presque dénuées de ressources et dans ces circonstances il me semble que le Gouvernement fédéral devrait accorder des subventions beaucoup plus fortes soit directement aux organismes, soit indirectement par voie de subsides aux provinces. A mon avis, la question est des plus sérieuses. J'ai relevé un groupe de dix crédits destinés à ces divers organismes philanthropiques qui s'occupent de la santé publique, et je constate que le Gouvernement fédéral n'y souscrit qu'une maigre somme de \$100,000. Un peu plus bas dans le budget des dépenses, je vois que pour encourager le tourisme au Canada, on accorde une somme de \$250,000, c'est-à-dire deux fois et demi autant. Je n'ai aucune objection particulière à ce qu'on encourage le tourisme, mais je signalerai le fait que c'est là une entreprise plus au moins commerciale. Il se peut que le tourisme fasse entrer de l'argent au pays et qu'un grand nombre de gens en tirent profit, mais il est loin d'exercer sur le bien-être de dizaines de milliers de nos citoyens le même effet que ces autres crédits, néanmoins, en ce qui concerne le Gouvernement fédéral, aucune somme considérable n'est affectée à la santé publique.

Je ne veux pas traiter à fond cette question ce soir mais je pense que le moment est maintenant venu de subvenir plus généreusement aux besoins de la population du pays. Par suite de la crise économique qui dure depuis si longtemps déjà, il n'y a guère que le Gouvernement fédéral qui puisse nous venir en aide. On me dira sans doute que nous devrions compter, dans une certaine mesure, sur l'esprit de philanthropie, mais les philanthropes particuliers n'ont pas donné signe de vie, et en tout cas, il s'agit là d'une obligation publique. Il vaut beaucoup mieux taxer les grosses fortunes que de s'en remettre aux offrandes spontanées. Nous serons alors certains que l'argent viendra; à l'heure qu'il est nous n'avons pas cette certitude.

(Le crédit est adopté.)

Subvention à l'Institut national des aveugles, \$18,000.

M. WALSH: Cet organisme embrasse-t-il ceux qui sont établis dans la ville de Montréal et dans les alentours?

L'hon. M. POWER: L'Institut coopère avec tous les organismes et leur prête son [M. Woodsworth.]

assistance. Certains organismes existent à Montréal et à Ottawa—il y a un atelier à Ottawa—ainsi qu'à Toronto.

M. WALSH: Le Montreal Institute for the blind agit-il en coopération avec celui-là?

L'hon. M. POWER: Oui.

(Le crédit est adopté.)

Subvention à l'Association canadienne contre la tuberculose, \$20,250.

Le très hon. M. BENNETT: Voici un crédit que le ministre trouvera opportun de traiter de la façon que j'ai indiquée. Il n'y a pas une seule œuvre dont les provinces soient plus disposées à se charger, mais il leur est impossible d'agir faute de fonds. Il y a dans la Saskatchewan un grand sanatorium. . .

Un DEPUTE: Trois.

Le très hon. M. BENNETT: . . . un à Calgary et un près de Kamloops. Si nous voulons soutenir cette œuvre, le ministère devra coordonner les diverses formes d'activité. Cette initiative appartient au ministère et non pas à une association bénévole, et l'assistance que nous accorderons aura alors pour but de mettre les provinces en mesure d'accomplir effectivement leur tâche.

L'hon. M. POWER: Je ne tiens pas à retarder l'adoption de mes crédits mais, d'après mes renseignements, il s'agit en réalité d'une organisation de propagande; son rôle est de créer dans le public un mouvement en faveur des sanatoriums et d'obtenir des provinces des fonds pour ces institutions. C'est tout le travail que fait, il me semble, l'Association canadienne contre la tuberculose.

Le très hon. M. BENNETT: Elle vend aussi des timbres.

L'hon. M. POWER: Oui, elle vend des timbres à Noël; je remercie le très honorable député de m'avoir fourni cette information. Elle rend en ce sens des services parce qu'elle montre au contribuable que la lutte entreprise contre la tuberculose mérite d'être encouragée et, à ce point de vue, elle a peut-être droit à l'appui de ce ministère et du gouvernement fédéral, mais il se peut que le montant voté pour cette association soit mieux employé s'il était souscrit directement aux provinces.

Le très hon. M. BENNETT: Et considérablement augmenté.

L'hon. M. POWER: Et bien plus élevé.

M. CAMERON (Cap-Breton): Les remarques du très honorable chef de l'opposition m'ont fait plaisir. Personnellement, je doute fort que cet octroi serve à quelque chose ou en tout cas qu'il soit assez élevé. Nous avons, dans la province de Nouvelle-Ecosse, de très